

Olten, août 2017

Décision du comité du 28 avril 2017

Analyse des professions et des besoins de la formation professionnelle initiale de deux ans pour le domaine enfants – Rapport final sur l'enquête

Remarque préliminaire

En avril 2017, le comité de SAVOIRSOCIAL a discuté de la première version du rapport final de l'entreprise KEK-CDC Consultants, Zurich et Bienne sur l'analyse des professions et des besoins de la formation professionnelle initiale de deux ans pour le domaine enfants. Malgré la recommandation de KEK-CDC Consultants de continuer à suivre la formation professionnelle avec attestation pour le domaine enfants, le comité de SAVOIRSOCIAL s'est prononcé contre la poursuite immédiate de ces clarifications. Ce document vise à rendre transparentes les motivations du comité de SAVOIRSOCIAL sur ce point.

Nous évoquerons brièvement le contexte et la procédure du projet, avant d'exposer les réflexions qui selon le comité parlent contre la poursuite immédiate du suivi. Le comité se ressaisira du sujet lors de la séance stratégique 2018.

Contexte

Entre 2006 et 2008, SAVOIRSOCIAL et ODASANTE ont clarifié pour la première fois la nécessité de créer une formation professionnelle initiale de deux ans pour le domaine enfants. Les représentants du domaine enfants ont rejeté une telle formation professionnelle avec attestation pour leur domaine. Par conséquent, la profession d'«aide en soins et accompagnement (ASA)» reconnue au niveau fédéral a été introduite en 2010 à l'intérieur de la branche sociale, mais seulement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Les années suivantes, des responsables de structures d'accueil de jour pour enfants se sont adressées individuellement à SAVOIRSOCIAL et kibesuisse, en leur demandant de réexaminer l'introduction d'une formation professionnelle initiale de deux ans pour le domaine enfants. Début 2016, le comité de SAVOIRSOCIAL a donc décidé d'examiner à nouveau et de manière ouverte la question de l'introduction d'une formation professionnelle initiale de deux ans pour le domaine enfants. Le moment était approprié, puisque la formation professionnelle initiale de deux ans «aide en soins et accompagnement» était soumise à un premier examen quinquennal.

Procédure du projet

En été 2016, le mandat pour cette clarification a été confié à l'entreprise KEK-CDC Consultants. La première question à éclaircir était de savoir si un profil d'activité suffisamment indépendant pouvait être développé pour une telle formation professionnelle initiale de deux ans pour le domaine enfants. Dans un deuxième temps, il s'agirait d'examiner la question du besoin d'un tel profil professionnel et du potentiel de formation et sur le marché du travail. Dans une troisième phase, il s'agirait d'examiner plus en détail l'introduction effective d'une formation professionnelle de deux ans pour le domaine enfants, en menant une audition interne à la branche auprès des membres et partenaires de SAVOIRSOCIAL. Cette procédure en étapes garantit au comité de SAVOIRSOCIAL la possibilité de décider après chaque phase de la poursuite (ou non) du projet.

Pour clarifier la question du profil professionnel pour une telle formation avec attestation professionnelle, KEK-CDC Consultants a utilisé différentes méthodes. Une analyse des documents, des entretiens avec des experts des domaines de la formation, des associations, de la recherche et de l'administration, ainsi que plusieurs ateliers avec des professionnels de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants des trois régions linguistiques, en faisaient notamment partie.

Réflexions parlant contre la poursuite immédiate du suivi:

- Les professionnels de la pratique n'ont pas réussi, ou seulement partiellement, à développer un profil professionnel pour une attestation de formation professionnelle pour le domaine enfants. Il est donc légitime de se demander s'il existe au fond un besoin d'une formation professionnelle de deux ans dans le domaine enfants.
- Le rapport intermédiaire de KEK-CDC-Consultants se concentre trop sur la situation de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en Suisse alémanique. Pour développer la formation professionnelle du domaine enfants de manière cohérente dans toute la Suisse, il faut prendre en compte de manière égale les différents contextes et développement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants dans les différentes régions linguistiques. Sur cette question, les positions des deux associations de branches pour le domaine enfants Kibesuisse et Pro Enfance divergent fortement.
- Dans le rapport intermédiaire, les conditions-cadres de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants (par ex. les prescriptions de qualité des cantons) ont trop de poids. La question du besoin d'une telle attestation de formation professionnelle ne peut pas dépendre à ce point des conditions-cadres.
- Il ressort du rapport intermédiaire que l'éventuelle introduction d'une formation professionnelle de deux ans dans le domaine enfants relie différents objectifs. Mais les différents objectifs ne sont pas suffisamment clairs et leur ordre de priorité n'est pas défini. La définition des objectifs et leur hiérarchisation sont pourtant très importants pour la poursuite de la clarification.
- L'affirmation selon laquelle la formation professionnelle initiale de deux ans pourrait remplacer les stages indépendants avant le début de l'apprentissage est perçue comme sensible, vu que les jeunes effectuant aujourd'hui une formation professionnelle initiale dans le domaine enfants après leur(s) stage(s), suivent une formation de trois ans d'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC. L'introduction d'une formation professionnelle initiale de deux ans ne devrait en aucun cas conduire à un allongement de la période de formation à cinq ans (même six avec le stage) pour la plupart des jeunes (deux ans pour l'attestation de formation professionnelle, puis trois ans pour la formation d'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC).
- La profession d'«assistant/e socio-éducatif/-ve CFC» est actuellement en révision. Le profil professionnel révisé n'est pas encore disponible à cause du retard du projet de révision. Le profil professionnel pour une formation professionnelle initiale de deux ans dans le domaine enfants ne pourra être défini de manière judicieuse que lorsque le profil de qualifications révisé de l'«assistant/e socio-éducatif/-ve CFC» sera disponible dans sa version consolidée, ce qui devrait être le cas au printemps 2018.
- En 2016, SAVOIRSOCIAL a lancé le projet «Clarification du besoin de qualifications dans le domaine de l'encouragement précoce et la promotion linguistique». Les résultats intermédiaires actuels enjoignent à l'intégrer aux autres réflexions sur l'attestation de formation professionnelle dans le domaine enfants. Les résultats finaux du projet «Clarification du besoin de qualifications dans le domaine de l'encouragement précoce et la promotion linguistique» seront disponibles au printemps 2018.

Au vu de ces premiers éléments, une vue d'ensemble des exigences en matière de qualification pour l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants dans toute la Suisse est indispensable. Le comité consacrera la journée stratégique de juin 2018 à cette vue d'ensemble. Il décidera définitivement à l'été 2018 en se basant et prenant en compte l'actuelle formation professionnelle initiale de deux ans d'aide en soins et accompagnement, si la question du besoin d'une formation professionnelle initiale de deux ans pour le domaine enfants doit être examinée plus en détail.